

République Française**Ville de Draguignan****N°2023-155**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	39

**DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE NON CADASTRÉE NON AFFECTÉE À LA
CIRCULATION NI À L'USAGE DU PUBLIC SISE HAMEAU DU FLAYOSQUET À
DRAGUIGNAN**

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 15 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

HUGUES BONNET À BRUNO SCRIVO, LISA CHAUVIN À CHRISTINE NICCOLETTI, ANNE-MARIE COLOMBANI À CHRISTINE PRÉMOSELLI, ÉVELYNE LORCET À MARTINE ZERBONE, RENÉ DIES À JEAN-BERNARD MIGLIOLI,

ABSENTS :

HUGUES BONNET, LISA CHAUVIN, ANNE-MARIE COLOMBANI, ÉVELYNE LORCET, RENÉ DIES

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 17 NOV. 2023

RAPPORTEUR : CHRISTINE PRÉMOSELLI

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

Vu l'article L. 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables ;

Vu l'article L. 1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

Considérant que la commune de Draguignan est propriétaire d'une parcelle non cadastrée, sise Hameau du Flayosquet, d'une contenance de 20 m² intégrée dans le domaine public communal mais que cette dernière n'est plus affectée à la circulation ni à l'usage du public ;

Considérant que la parcelle susvisée est attenante à la propriété de Monsieur Michel BENNER cadastré section I n° 467 et que ce dernier a sollicité la Commune afin d'en faire l'acquisition ;

Considérant que par courrier daté du 26 septembre 2023, la Commune a répondu favorablement à la demande de Monsieur BENNER et qu'il convient, afin de régulariser cette cession, de déclasser ladite parcelle du domaine public communal afin de l'intégrer dans le domaine privé communal, sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal ;

Le plan de ladite parcelle est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif au déclassement de cette parcelle.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Secrétaire de séance :

Département :
VAR

Commune :
DRAGUIGNAN

Section : I
Feuille : 000 I 02

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 01/08/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBL.

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le **17 NOV. 2023**

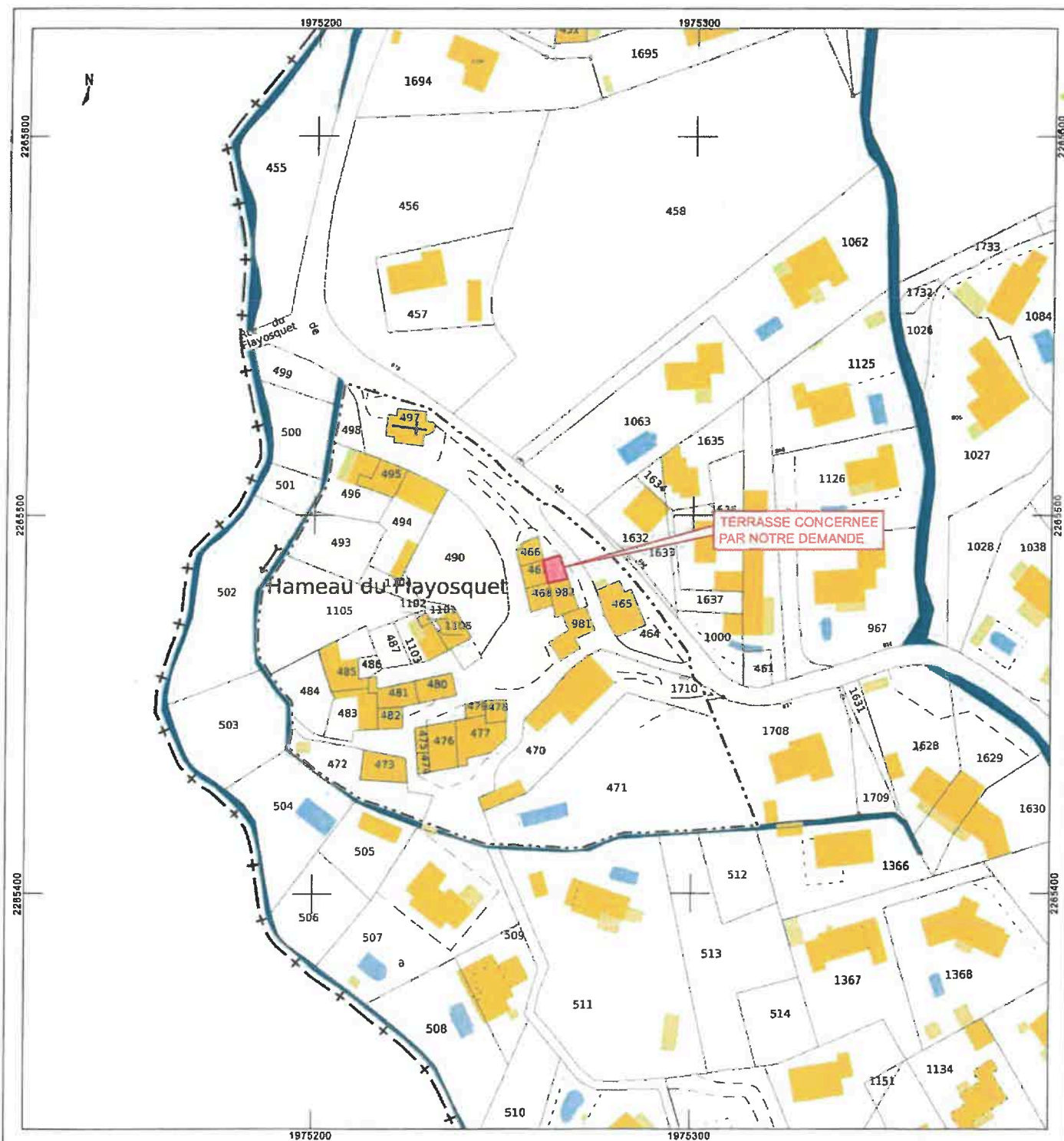
ID : 083-218300507-20231115-2023_155-DE

43, Chemin de Sainte Barbe CS 30407 83008
83008 DRAGUIGNAN Cedex
tél. 04/94/60/49/33 -fax
cdif.draguignan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

I 467





Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_155
Objet :	DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE NON CADASTRÉE NON AFFECTÉE À LA CIRCULATION NI À L'USAGE DU PUBLIC SISE HAMEAU DU FLAYOSQUET À DRAGUIGNAN
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-15 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	083-218300507-20231115-2023_155-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 083-218300507-20231115-2023_155-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-155.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231115-2023_155-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	121.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 155-1 DAJ - Plan cadastral parcelle I n° 467.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231115-2023_155-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	166.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 novembre 2023 à 09h44min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 novembre 2023 à 09h44min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 novembre 2023 à 09h44min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 novembre 2023 à 09h44min55s	Reçu par le MI le 2023-11-17